

Comment pérenniser les programmes nationaux de DCP côtiers



Objet

La présente note vise à décrire les principaux éléments de programmes nationaux de mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP) et propose des orientations à l'intention des services des pêches et des décideurs, afin de les aider à pérenniser ces programmes.

Messages clés

- Il faut mettre en place des programmes DCP pérennes pour permettre aux Océaniens de tirer des avantages durables de la pêche artisanale sur DCP ancrés¹.
- Le soutien financier et technique des bailleurs et des organisations régionales ne suffira pas : la pérennisation des programmes DCP suppose des financements nationaux récurrents.
- Il faut assurer le suivi de l'utilisation des DCP pour en démontrer l'utilité et convaincre les responsables politiques d'investir dans de tels dispositifs.
- Les actions visant à impliquer les communautés favorisent leur adhésion et la cogestion des programmes DCP nationaux.

Raisons justifiant la mise en œuvre de programmes DCP pérennes

Les DCP côtiers ancrés sont reconnus comme l'une des rares solutions tournées vers la mer qui sont susceptibles de préserver la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de populations océaniques en rapide augmentation. Ils peuvent présenter d'autres avantages majeurs : 1) en renforçant l'efficacité des régimes de gestion des ressources halieutiques côtières victimes de surpêche et d'autres facteurs de stress par l'accès à de nouveaux sites de pêche ; 2) en améliorant la santé des écosystèmes récifaux et leur résilience au changement climatique par le déplacement de l'effort de pêche vers des ressources hauturières plus durables.

Pendant des décennies, les DCP côtiers ont été l'axe central des programmes de développement de la pêche, au point que les pêcheurs et les populations en sont de plus en plus dépendants pour assurer leur subsistance. Dans certaines régions, les DCP sont désormais une composante essentielle de l'infrastructure nationale, et les services des pêches ont pour obligation de les fournir, de les entretenir et de les remplacer, afin de préserver durablement les avantages qu'en tirent les communautés côtières.

¹ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon_12_Policy-Brief19_FADs_VF.pdf

Les quatre composantes d'un programme DCP « pérenne » (moyens, gestion, implication des communautés et financement) sont exposées en détail dans le tableau ci-après. Les responsables des services des pêches pourront s'y référer pour mesurer l'avancement de leurs programmes DCP et se fixer des objectifs immédiats (colonne « En voie de pérennisation ») et à long terme (colonne « Pérenne »).

Cadre logique pour mesurer les progrès vers la pérennisation d'un programme DCP national

	En voie de pérennisation	Pérenne
Moyens		
1.a. Experts nationaux aptes à assurer la gestion du programme DCP, y compris les opérations de montage et de mouillage	✓	✓
1.b. Le service national des pêches dispose/a accès aux infrastructures et équipements nécessaires au mouillage des DCP (bateaux adaptés, échosondeurs, et GPS, par ex.).	✓	✓
1.c. Le service national des pêches compte un ou plusieurs postes permanents affectés en partie ou en totalité au programme DCP. Les fonctions relatives aux DCP sont clairement énoncées dans les descriptifs de ces postes.		✓
1.d. Plan interne de formation en place pour assurer la relève et éviter toute perte des compétences techniques relatives aux DCP après la cessation de service/ le départ en retraite des experts en poste.		✓
Gestion		
2.a. Acteurs politiques conscients de la contribution des DCP côtiers à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance.	✓	✓
2.b. Service des pêches doté de plans/politiques stratégiques mentionnant les DCP côtiers et le programme DCP.	✓	✓
2.c. Il existe un registre des mouillages de DCP inventoriant aussi les DCP perdus à remplacer.	✓	✓
2.d. Un cadre législatif et réglementaire précisant les rôles et responsabilités des utilisateurs est appliqué à l'appui du programme DCP.		✓
2.e. Les activités DCP du service des pêches s'appuient sur un plan de gestion/une politique relatifs aux DCP côtiers.		✓
2.f. Un cadre de suivi est en place sur des sites représentatifs, rendant compte de l'utilisation que les pêcheurs font des DCP et des prises réalisées.		✓
Implication de l'utilisateur final		
3.a. Des partenariats sont établis avec les utilisateurs des DCP (communautés, groupements de pêcheurs, entreprises de pêche sportive, adeptes de la pêche de loisir) en vue de la mise en place d'un mécanisme de copropriété, de cogestion et, le cas échéant, de partage des coûts des DCP.	✓	✓
3.b. Un mécanisme efficace de communication entre le service des pêches et les utilisateurs des DCP est en place.	✓	✓
3.c. Des réunions de sensibilisation et des formations à la sécurité en mer et à la pêche sur DCP sont organisées dans les communautés ayant accès depuis peu à des DCP.		✓
3.d. Des mécanismes de règlement des conflits sont en place.		✓
Financement		
4.a. L'État octroie au service des pêches un budget annuel pour la mise en œuvre du programme DCP	✓	✓
4.b. Les bailleurs et les pouvoirs publics versent à titre occasionnel des financements en faveur de projets DCP.	(4a ou 4b en place)	✓
4.c. Des partenariats avec les utilisateurs prévoyant notamment le partage des coûts des DCP sont en place.		✓



Moyens

La mise en oeuvre des programmes DCP exige des capacités techniques spécifiques (relevés de site par sondage acoustique, montage et mouillage des DCP, formations à la pêche sur DCP). Pour être pérenne, un programme DCP national, comme indiqué ci-avant, doit s'appuyer sur les moyens suivants :

- des postes affectés en totalité ou en partie aux activités DCP ;
- des équipements adaptés à la réalisation de relevés de site et au mouillage des DCP, y compris dans des zones reculées ; et
- un plan de formation destiné à assurer la relève, afin que les compétences et les capacités techniques relatives aux DCP ne se perdent pas.

Gestion

Rares sont les pays océaniques à s'être dotés de plans de gestion ou de politiques relatifs aux DCP côtiers, mais les choses évoluent lentement, les DCP étant peu à peu intégrés au plan directeur des services des pêches. Il faudrait au minimum que ces derniers élaborent des plans/politiques stratégiques citant expressément les DCP et soulignant leur importance dans le contexte des pêcheries côtières.

Il convient d'adopter et de faire appliquer un cadre juridique garant de la bonne gestion des programmes DCP nationaux et définissant clairement les responsabilités respectives des pouvoirs publics et des utilisateurs.

Il faut aussi mettre en place un cadre de suivi-évaluation des retombées des DCP côtiers afin de recueillir des données qui convaincront les décideurs de leur utilité et de la nécessité de leur affecter des crédits pérennes. Les activités de suivi-évaluation des DCP demandent beaucoup de temps et de ressources, et doivent donc être soigneusement ciblées et assorties d'objectifs clairs, au plan national comme au niveau des projets.

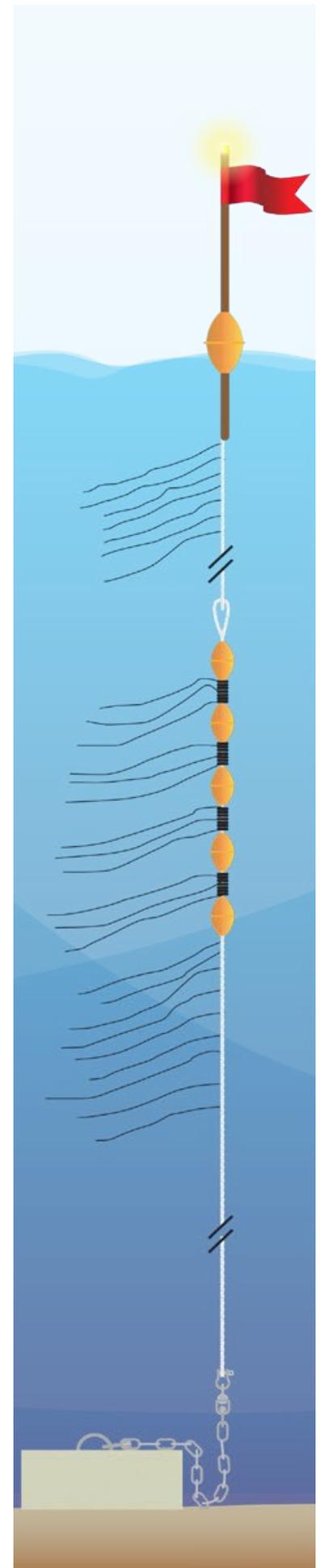
Implication de l'utilisateur final

L'expérience montre que les initiatives participatives de gestion ou de développement des pêches dans le Pacifique doivent être respectueuses des coutumes et traditions locales. Dans le cas des DCP, cela suppose de :

- sensibiliser les communautés à la technologie DCP et à leurs avantages potentiels ;
- associer les pêcheurs à la sélection des sites et, si possible, au montage/mouillage des DCP ;
- former les pêcheurs à des méthodes de pêche sur DCP efficaces et sans danger (dans les communautés ayant accès depuis peu à des DCP) ;
- associer les populations à la collecte de données sur la pêche sur DCP là où des programmes de suivi des DCP sont en cours.

Cette collaboration entre les communautés/les autres utilisateurs des DCP et les pouvoirs publics est bénéfique à toutes les parties. En effet :

- les communautés s'approprient plus facilement les objectifs des programmes DCP, ce qui simplifie le travail des services des pêches ;
- le risque de conflit entre utilisateurs et de vandalisme est atténué ;
- en participant à la sélection des sites de mouillage, les petits pêcheurs peuvent optimiser les avantages qu'ils tirent des DCP ; et
- diverses options peuvent être envisagées en matière de cogestion et de partage des coûts des DCP dans le long terme.



Financement

L'intérêt récent des bailleurs pour les DCP côtiers a permis le financement, dans le Pacifique, de nombreux projets DCP, dans le cadre d'initiatives axées sur le renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, la gestion des pêches, l'action climatique et la réponse opérationnelle aux catastrophes. Toutefois, cette assistance externe est généralement ponctuelle compte tenu de l'évolution des priorités des bailleurs, parfois amenés à répondre à d'autres besoins immédiats.

Les services nationaux des pêches doivent donc disposer de financements nationaux durables (couvrant le coût des ressources humaines, du matériel et des opérations de mouillage) si l'on veut pérenniser les programmes DCP. Dans l'idéal, il faudrait aussi prévoir un budget annuel pour financer les activités visant à impliquer les communautés (organisation de formations régulières aux techniques de pêche sur DCP, notamment), ainsi que des projets de suivi ciblé.

Les financements des bailleurs et les dispositifs de partage des coûts avec les utilisateurs pourraient venir compléter le budget DCP national. On pourrait alors envisager d'organiser des formations supplémentaires à l'intention des pêcheurs et de commander davantage de matériel pour DCP, d'instruments électroniques pour les relevés de site ou d'équipements destinés à des projets de collecte de données.

Lectures complémentaires

- Albert J.A., Beare D., Schwarz A.M., Albert S., Warren R., Siota J. and Andrew N.L. 2014. The contribution of nearshore fish aggregating devices (FADs) to food security and livelihoods in Solomon Islands. *PLoS ONE* 9(12): e115386.
- Bell J.D., Allain A., Allison E.H., Andréfouët S., Andrew N.L., Batty M.J., Blanc M. et al. 2015. Diversifying the use of tuna to improve food security and public health in Pacific Island countries and territories. *Marine Policy* 51:584–591.
- Chapman L., Pasisi B., Bertram I., Beverly S. et Sokimi W. 2005. Manuel sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) : Les modes de montage de DCP à moindre coût et la gestion de programmes de mouillage de DCP. Nouméa: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 49 p.
- Sharp M. 2011. Les avantages des dispositifs de concentration de poissons en Océanie. Lettre d'information sur les pêches de la CPS no 135:28–36.

Pour plus d'information ou pour toute demande d'assistance technique :

Programme pêche côtière de la CPS (cftpinfo@spc.int).



Remerciements

Cette note d'information est le fruit d'une initiative conjointe CPS/WorldFish. Elle fait suite aux recommandations adoptées par les participants à la première consultation technique régionale sur les DCP côtiers, organisée en 2016 avec le concours financier du Gouvernement français et du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), au titre de son projet FIS 2012/074.²

² http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/150/FishNews150_37_Albert_VF.pdf